

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1117

Artikel: Formation : l'âge des études
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Automutilations cantonales et romandes

(y7) Tout le monde déplore — en faisant semblant de les découvrir — les très sévères règles du jeu qui déterminent les conditions d'éligibilité au Conseil fédéral. Or, en rappelant que les candidat-e-s doivent appartenir au bon parti (formule magique oblige), ne pas faire de la politique dans un canton déjà «représenté» au Conseil fédéral et surgir au moment opportun, on oublie, tout simplement, les contraintes supplémentaires que s'imposent les cantons, de fait ou de droit.

A cet égard, les cantons romands se distinguent par un goût immodéré pour la surenchère masochiste. Pour preuves, quelques rappels en forme de constats sommaires.

Traditionnellement peu attirés par les officialités fédérales, les Genevois ne s'en indignent pas moins de leur mise à l'écart du Conseil fédéral depuis 1919, sans voir qu'ils ne savent pas coller derrière une candidature unique. Christiane Brunner fait sans doute beaucoup mieux que les Schmidt, Fontanet, Ducret et autres Grobet; mais l'unanimité n'y est pas, et cela se sait outre Sarine.

En Pays de Vaud, et malgré un fédéralisme très anti-Berne, on a constamment eu «son» conseiller fédéral, radical bien sûr, depuis plus de 110 ans, sauf pendant les périodes de trois et sept ans succédant à des ministres contestés (MM. Marcel Pilet-Golaz et Paul Chaudet). Et s'il devait advenir que, faute de relève, le «grand vieux parti» ne puisse fournir de successeur, ses responsables préféreraient une nouvelle interruption de la fidèle présence à Berne plutôt que d'en partager les honneurs avec une autre formation politique, forcément moins représentative à leurs yeux.

Au Valais, où la Berne fédérale passe pour l'empêcheuse de Rawyl et la payeuse du futur Lötschberg de base avec sortie au Mundbach, on «prépare» après vingt ans et dans le paradoxe la succession de Roger Bonvin: les démocrates-chrétiens majoritaires (jaunes et noirs confondus) veulent montrer qui gouverne dans le Vieux Pays en retirant l'Instruction publique au seul radical du gouvernement cantonal, alors que des mêmes rangs minoritaires sortira

peut-être le futur radical romand au Conseil fédéral.

A Fribourg, autre canton bilingue, la minorité alémanique hésite à s'avancer sur la scène fédérale, tandis que les francophones ne savent trop où chercher celui ou celle qui reprendra le flambeau brièvement tenu par le malheureux Jean Bourgnicht, il y a déjà plus de trente ans.

Dès avant son entrée en souveraineté, la République et Canton du Jura avait prévu d'interdire constitutionnellement à ses conseillers d'Etat de siéger aux Chambres. Moyennant quoi le personnel politique jurassien doit choisir entre le château cantonal et le parlement fédéral, se privant ainsi de (presque) toute chance d'accéder à l'Exécutif suprême du pays.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner de voir les Neuchâtelois, qui ont moins d'états d'âme face au pouvoir en général et à celui de la Berne fédérale en particulier, aligner les conseillers fédéraux l'un derrière l'autre: Max Petitpierre (1944-61), Pierre Graber (1969-78), Pierre Aubert (1978-87), René Felber (depuis 1988). Profondément divisés entre gens du Haut (de tradition internationaliste et socialiste) et gens du Bas (où dominant les familles de la haute), les Neuchâtelois savent admirablement faire bloc derrière leur candidat à l'investiture ministérielle. Système dont l'efficacité démontrée devrait donner de quoi réfléchir à Genève.

LIENS

Rupture entre la Suisse et le Liechtenstein ?

(cfp) Pendant plus de septante ans, la Suisse et le Liechtenstein ont vécu des fiançailles assez paisibles, mais depuis quelques années, les liens se relâchent. Vaduz, la Douce vallée (*vallis dulcis*), comme l'appelait un journaliste français au début du siècle, mène sa vie de son côté: adhésion au Conseil de l'Europe et à l'AELE, aux Nations unies et à l'Espace économique européen.

Sur le plan intérieur, on assiste à des changements structurels. Une tentative de «coup d'Etat» l'automne passé pour faire plier le prince a été faite par des milieux de l'économie et des services

de l'Etat, selon des sources dignes de foi. Les récentes élections, suivant le vote favorable à l'EEE, marquent une orientation nouvelle, qui n'est pas nécessairement favorable à la coopération avec la Suisse. Le chef du gouvernement, qui a été à la tête du pays pendant dix-neuf ans, doit quitter le pouvoir. Une équipe toute neuve occupera les cinq sièges de l'exécutif, dirigé par Markus Büchel, issu du parti minoritaire (et ancien traducteur au Tribunal fédéral à Lausanne). Même si les deux grands partis renouvellent leur alliance pour gérer les affaires du Liechtenstein, l'opposition a maintenant une existence réelle.

La Liste libre a enfin réussi à dépasser le quorum de 8% et a deux sièges à l'assemblée qui compte vingt-cinq membres. Autrefois, le prince désignait trois des quinze membres du Parlement; aujourd'hui, l'opposition parlementaire obligera le gouvernement à tenir compte de la volonté populaire.

La révision des accords entre la Principauté et la Suisse aboutira-t-elle à un changement d'orientation ? Vaduz préférera-t-elle travailler avec Vienne ? ■

FORMATION

L'âge des études

(red) Si aujourd'hui, en Suisse, 96% des jeunes gens âgés de 6 à 16 ans sont scolarisés, ils ne sont plus que 63,8% pour les hommes (contre 60,2% en 1980) et 47,9% pour les femmes (40% en 1980) à l'âge de dix-neuf ans, apprentissage compris. A vingt ans, ils sont encore moins nombreux, puisqu'on ne compte plus que 36% d'hommes à user des bancs d'écoles ou d'universités; ils sont encore 20,9% à 24 ans et 8,1% à 29 ans. Pour les femmes, les taux décroissent dans les mêmes proportions, mais ils sont toujours plus bas que ceux concernant les hommes. Entre 1980 et 1991, on constate que le taux de scolarisation des hommes et des femmes augmente d'environ 5 points, aussi bien à 20 qu'à 24 ans, mais il reste plus stable pour les étudiants plus âgés. Il y avait en 1991 en Suisse 30 500 personnes âgées de vingt ans et qui suivaient une formation. 3300 préparaient une maturité, 15 400 terminaient un apprentissage, 9700 commençaient une formation tertiaire dont 7100 à l'Université.

Source: OFS et Numerus n° 2/93.